



Fiche de Données de Sécurité Benco B15

1. Identification

Nom du produit	Benco B15		
Code du produit	B15		
Autres moyens d'identification	B15. JZW Distribution.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Décapant industriel pour peinture.		
Fabricant	Benco Sales, Inc. 123 Stout Drive Crossville, TN 38555 Tél. 931-484-9578 Télec. 931-484-7614 https://bencosales.com/	Fournisseur	JZW Distribution 515 chemin Larocque Salaberry-de-Valleyfield, Québec Canada J6T 4C8 Tél. (438) 500-1599 https://www.jzwdistribution.ca/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Infotrac 800-535-5053		

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4)
 Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 4)
 Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
 Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
 Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 2)
 Cancérogénicité (Catégories 2)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
 H3xx : Peut causer des brûlures et des lésions graves des voies respiratoires
 H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H351 : Susceptible de provoquer le cancer
 H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et/ou du visage.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants		
Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Chlorure de méthylène	75-09-2	45 - 70 %
Phénol	108-95-2	10 - 30 %
Acide formique	64-18-6	10 - 30 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins	
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Provoque des brûlures aux voies respiratoires, au tube digestif, aux yeux et à la peau.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le

traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Pour des expositions graves, surveiller l'apparition différée d'un oedème pulmonaire.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂).
Dangers spécifiques du produit	Le contact avec l'eau produira de la chaleur ou des éclaboussures.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Évacuer le personnel non autorisé. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conservez toujours dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant d'origine. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Chlorure de méthylène : 2300 ppm. Phénol : 250 ppm. Acide formique : 30 ppm.			
Chlorure de méthylène	VEMP (8h)	25 ppm		BC
		50 ppm		ACGIH , ON
		50 ppm	174 mg/m³	RSST
Phénol	VEMP (8h)	5 ppm	19 mg/m³	ACGIH , BC, ON, RSST
Acide formique	VECD	10 ppm		ACGIH , BC, ON
		10 ppm	19 mg/m³	RSST
	VEMP (8h)	5 ppm		ACGIH , BC, ON
		5 ppm	9.4 mg/m³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et un écran facial.			
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé, porter tout appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet fonctionnant à la demande ou tout autre fonctionnant à surpression (pression positive).			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc au besoin.			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Coloration claire	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Caractéristique	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Det.
pH	1 à 2	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.

Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	2.93 (Air = 1)
Point d'ébullition	40°C (104°F)	Densité relative	1.195 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	N.Dis.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	>95%	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	191.22 g/L	% Volume volatil (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le contact avec l'eau produira de la chaleur ou des éclaboussures.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, aluminium, zinc, magnésium, les métaux alcalins, agents de réduction forts, poudres métalliques, caoutchouc, diverses matières plastiques.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Chlorure de méthylène	Ingestion	1600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	62 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	Acide formique	Ingestion	730 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	7.85 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Phénol	Ingestion	317 mg/kg	Rat	DL50
			270 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation	>1.8 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	630 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				

Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux.
	Voie cutanée	Nocif par contact avec la peau. Peut causer une sévère irritation et des brûlures à la peau. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie respiratoire	Nocif par inhalation. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Peut causer des dommages aux voies nasales et respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Chlorure de méthylène 2A R CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.
	Cancérogénicité	Contient un ingrédient probablement cancérogène pour l'humain (Groupe 2A, CIRC). Contient une substance qui est raisonnablement anticipée cancérogène (NTP). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	Mutagène	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Le phénol (CAS no 108-95-2) est mutagène in vitro pour les cellules de mammifères. In vivo, les tests par voie orale avec des souris ont donné des résultats faiblement positifs ou négatifs.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux, les reins, le foie, la peau, les voies respiratoires.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 300 mg/kg mais inférieure à 2000 mg/kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 1000 mg/kg mais inférieure à 2000 mg/kg. Cette valeur est classifiée selon le SGH : Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4).	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête)	CL50	193 mg/L; 96 h (CAS no 75-09-2)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	220 mg/L; 48 h (CAS no 75-09-2)
	Plante aquatique - Algue, Selenastrum capricornutum	CE50	>662 mg/L; 96 h (CAS no 75-09-2)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	8.9 mg/L; 96 h (CAS no 108-95-2) US EPA
	Invertébré aquatique - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)	CE50	3.1 mg/L; 48 h (CAS no 108-95-2) US EPA
	Algue - Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte)	CE50	61.1 mg/L; 96 h (CAS no 108-95-2) US EPA
	Poisson - Danio rerio (eau douce)	CL50	130 mg/L; 96 h (CAS no 64-18-6) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnie Magna - eau douce (statique)	CE50	365 mg/L; 48 h (CAS no 64-18-6) OECD 202

	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 1240 mg/L; 72 h (CAS no 64-18-6) OECD 201
Persistance	Non persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un potentiel de bioaccumulation faible à moyen.
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol et ont une très grande mobilité dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 3066
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Dangers environnementaux	Contient un ingrédient qui est un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 8
Groupe d'emballage	II
Guide des mesures d'urgence 2020	153
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 3066. MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES. Classe 8, GE II. Programmes d'urgence (EmS-No) F-A, S-B
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 3066. MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES. Classe 8, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	
	HMIS NFPA ○ Protective Equipment

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Benco Sales, Inc. 2023-04-20
Version	02
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2023-03-22. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 1. ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.